

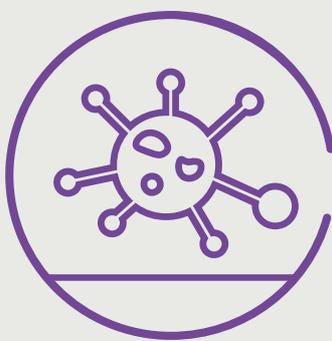
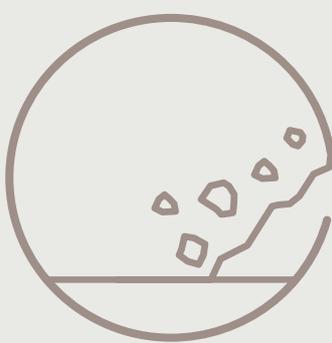
# DICRIM



Document d'Information Communal sur les

## R!sques Majeurs

de la commune de Coublevie



**Consignes de sécurité & bons réflexes**  
Document à conserver

## Le mot du Maire



Le territoire de la Commune de Coublevie est soumis, comme beaucoup de communes, à des risques naturels et technologiques.

Il est de ma responsabilité, en tant que Maire, de tout mettre en œuvre pour assurer la protection de notre territoire et de ses habitants.

Chaque citoyen doit connaître les risques et les comportements à adopter avant, pendant et après les événements.

Il appartient à notre collectivité d'agir de manière préventive. Le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour en 2021, et les élus et agents ont été formés et entraînés à réagir face aux risques. Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, fruit de cette démarche, vous renseigne sur les comportements à tenir face à chaque risque.

Nous vous encourageons à prendre connaissance de ce document, et à le conserver à portée de main afin d'être en mesure de le consulter rapidement en cas d'urgence.

Adrienne PERVES  
Maire de la Commune de Coublevie

## Les risques majeurs à Coublevie

### Les Risques naturels :



Risque  
Inondation



Risque  
Mouvement  
de terrain



Risque  
Feu de forêt



Risque  
Sismique



Risque  
Météorologique



Neige



Tempête

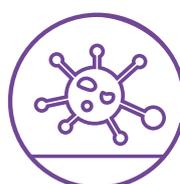


Canicule

### Les Risques technologiques et autres risques :



Risque  
Transport de  
marchandises  
dangereuses



Risque  
Sanitaire



Risque  
Terroriste



Risque  
Pollution  
atmosphérique

## Les moyens d'alerte et d'information



- Panneau lumineux
- Politeia, Facebook, site de la commune
- Écoutez France Bleu Isère sur 101 FM ou Radio Isa sur 100,3 FM
- Passage en ville d'un véhicule diffusant un message d'alerte
- Porte-à-porte en fonction de la nature et de l'ampleur du risque

## La prévention, le kit d'urgence

En cas de catastrophe naturelle majeure, les réseaux d'eau courante, d'électricité et de téléphone peuvent être coupés pendant plusieurs jours. **Il est donc important de se préparer à vivre en autonomie pendant quelques jours.** Le kit d'urgence doit être placé dans un endroit facile d'accès afin de pouvoir le récupérer le plus rapidement possible.



### EAU

6 litres  
par personne  
en petites  
bouteilles



### NOURRITURE DE SECOURS

conserves, fruits  
secs...



### BOUGIES

avec allumettes  
ou briquet



### LAMPE DE POCHE

avec 2 jeux de  
piles ou une  
lampe dynamo



### OUTILS DE BASE

Couteau multi-  
fonction, ouvre  
boîte...



### RADIO

avec piles  
ou batterie  
ou radio  
à manivelle



### DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE

pour éviter de  
les chercher et  
de perdre du  
temps en cas  
d'évacuation



### DOUBLE DES CLÉS DE MAISON

pour éviter de  
laisser la porte  
ouverte ou de se  
retrouver bloqué  
dehors



### PAPIERS D'IDENTITÉ

ainsi qu'une  
photocopie de  
ces derniers



### ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT



### TÉLÉPHONE PORTABLE

avec une batterie  
chargée



### TROUSSE MÉDICALE

de premiers soins : bandelettes, alcool,  
paracétamol, anti-diarrhéiques, traitement  
en cours

### PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et une trousse de toilettes
- Un sac de couchage
- Des jeux divers de petite taille. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeurs et les papiers importants

### Risques naturels

**Risque Inondation.....5**

**Risque Mouvement de terrain.....6**

**Risque Feu de forêt.....7**

**Risque Sismique.....8**

**Risque Météorologique.....9**

Tempête ou orage.....9

Chute de neige et verglas.....10

Canicule.....11

### Risques technologiques et autres risques

**Risque Transport  
de marchandises dangereuses.....12**

**Risque Pollution atmosphérique.....13**

**Risque Sanitaire.....14**

**Risque Terroriste.....15**



# Risque Inondation

## Définition du risque :

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, dans laquelle l'eau peut atteindre des hauteurs importantes. Sur notre commune, elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et continues (violents épisodes orageux, épisodes pluvieux soutenus...)

## Les consignes de sécurité :

- Coupez le gaz et l'électricité
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils seront pris en charge par les enseignants et les agents de la commune
- Gagnez rapidement un point haut ou montez à l'étage
- N'allez pas chercher votre voiture dans un garage enterré
- Fermez portes et fenêtres
- Signalez votre présence si vous êtes isolé(e).
- Évitez les déplacements en voiture
- Ne téléphonez pas sauf absolue nécessité
- Écoutez France Bleu Isère sur 101 FM ou Radio Isa sur 100,3 FM

## Les bons réflexes :

- Préparez un sac au cas où une évacuation serait mise en place (papiers personnels, médicaments importants, vêtements de rechange, eau potable)
- Mettez hors d'eau vos biens dans l'ordre suivant : objets de valeur, produits polluants, électroménager

## Le risque dans notre commune :

Deux cours d'eau sur la commune, donnent régulièrement lieu à des inondations :

### Le Gorgeat :

Son débordement affecte principalement la zone pavillonnaire qui se trouve entre la zone du Pattolat et le Vieux Guillon.

La hauteur d'eau maximale relevée à ce jour est de l'ordre de 60 cm.

Trois crues historiques sont répertoriées : Décembre 1991 – Août et Septembre 2001 et Juin 2002. Les dernières crues, moins importantes, ont eu lieu en 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2017 et 2019.

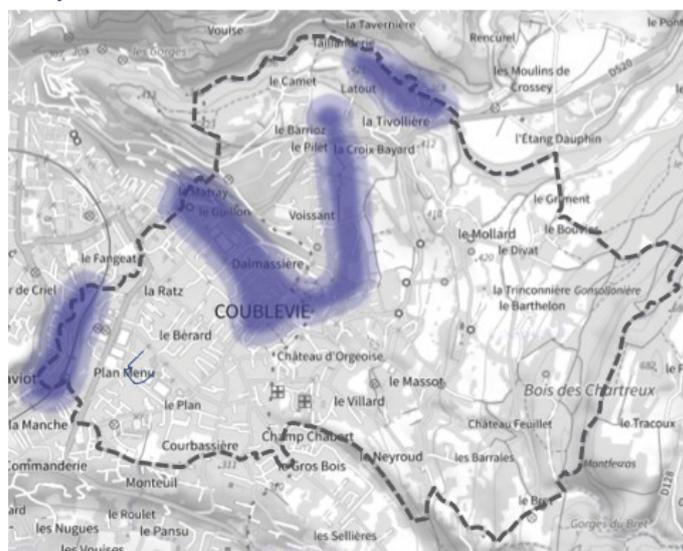
### La Morge :

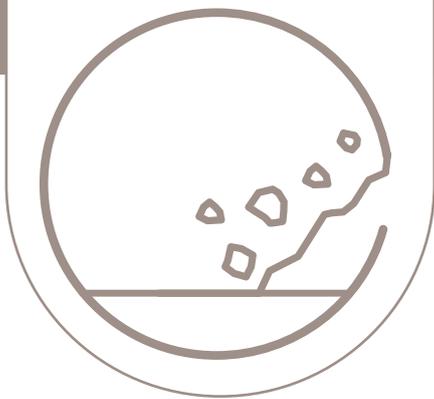
Son débordement affecte surtout les infrastructures et les entreprises situées dans les quartiers des Gorges et de Wesseling.

Quatre crues historiques sont répertoriées : 1897 – Juin 1987 – Décembre 1991 et Juin 2002.

Le caractère soudain et violent de ces crues peut provoquer de graves dégâts dans les zones exposées.

## Risque inondation lié aux crues de rivières



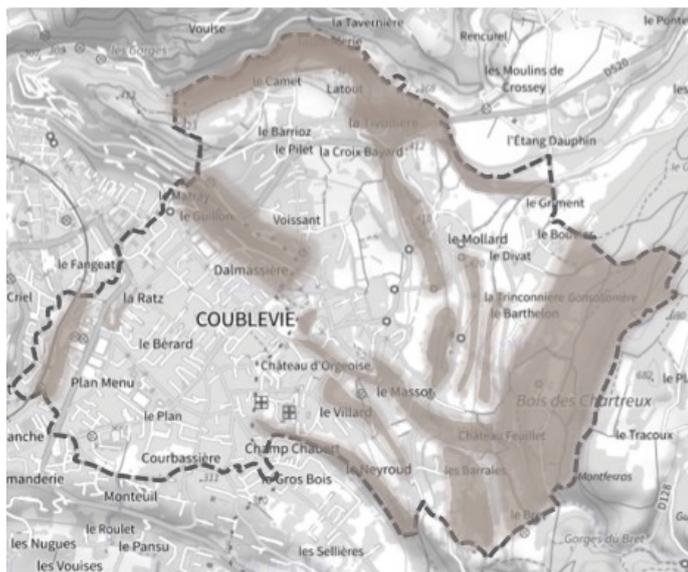


# Risque Mouvement de terrain

## Définition du risque :

Les mouvements de terrain recouvrent des formes très diverses. Selon la vitesse de déplacement, deux ensembles de mouvements de terrains peuvent être distingués :

- Les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, parfois imperceptibles. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement
- Les mouvements rapides, qui surviennent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses



## Le risque dans notre commune :

Les glissements de terrain sur Coublevie sont des phénomènes lents provoquant des déformations sur les routes et les bâtiments. **Tous les coteaux sont concernés par ce risque.**

### Les consignes de sécurité :

- Coupez le gaz et l'électricité
- Éloignez-vous latéralement de la zone dangereuse
- Éloignez-vous latéralement des bâtiments
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils seront pris en charge par les enseignants et les agents de la commune
- Ne téléphonez pas sauf absolue nécessité
- Informez la Mairie et/ou les secours de la situation si vous êtes directement impliqués
- Écoutez France Bleu Isère sur 101 FM ou Radio Isa sur 100,3 FM

## Les bons réflexes :

- Préparez un sac au cas où une évacuation serait mise en place (papiers personnels, médicaments importants, vêtements de rechange, eau potable)
- Mettez hors d'eau vos biens dans l'ordre suivant : objets de valeur, produits polluants, électroménager



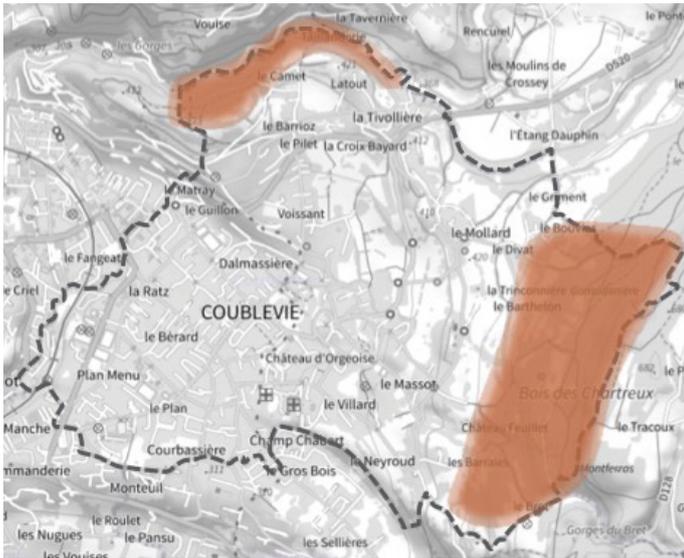
# Risque Feu de forêt

## Définition du risque :

Les feux de forêt peuvent avoir une origine naturelle (foudre, éruptions volcaniques) ou humaine. Dans le cas de la responsabilité humaine, la cause peut être intentionnelle, involontaire ou liée aux infrastructures.

## Le risque dans notre commune :

A notre connaissance, aucun feu de forêt n'a été répertorié ces dernières années sur la commune. Néanmoins, le changement climatique amenant des périodes de sécheresse plus intenses, le risque de feu de forêt est, depuis 10 ans, identifié comme croissant en Isère par Météo France.



**SI VOUS ETES TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU,  
PRÉVEZ IMMÉDIATEMENT LES SAPEURS POMPIERS  
(18)**

## Les bons réflexes :

Préparez un sac au cas où une évacuation serait mise en place (papiers personnels, médicaments importants, vêtements de rechange, eau potable).

## Les consignes de sécurité :

### À l'extérieur

- Facilitez l'accès des pompiers en libérant le passage
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur
- Eloignez-vous dos au vent
- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux pompiers (si c'est votre habitation qui est exposée au feu)
- Ne téléphonez pas
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils seront pris en charge par les enseignants et les agents de la commune

### À l'intérieur d'un local ou habitation

- Coupez l'électricité et le gaz
- Fermez les volets, les portes et les fenêtres
- Calfeutrez et arrosez les portes, les fenêtres et toutes les aérations
- Respirez à travers un linge humide
- Écoutez France Bleu Isère sur 101 FM ou Radio Isa sur 100,3 FM



## Risque Sismique

### Définition du risque :

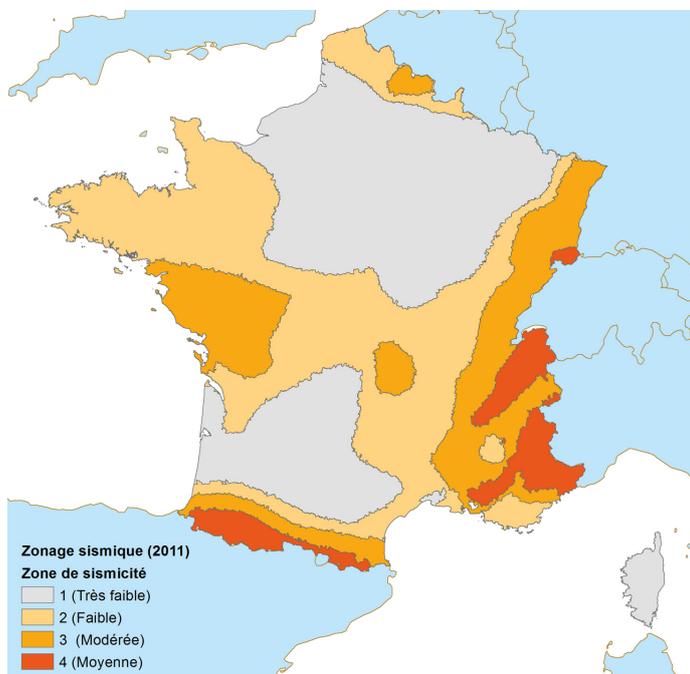
Un séisme est une vibration du sol provoquée par une rupture brutale des roches en profondeur le long d'une faille. Ces failles, ou zone de rupture en profondeur dans la roche, se prolongent parfois jusqu'à la surface du sol, et leurs deux bords se déplacent l'un par rapport à l'autre.

### Le risque dans notre commune :

Le risque sismique est très présent dans les Alpes.

La commune de Coublevie est classée en zone de sismicité 4 sur une échelle de 5 (ce qui correspond à un niveau « moyen » de sismicité).

Pour rappel, les constructions nouvelles doivent prendre en compte certaines règles parasismiques et leur respect est à la charge du maître d'ouvrage.



Carte du zonage sismique de la France métropolitaine en vigueur depuis le 1er mai 2011

### Les consignes de sécurité :

#### À l'intérieur

- Pendant les secousses mettez-vous près d'un mur ou sous des meubles solides
- Eloignez-vous des fenêtres et des étagères
- Ne cherchez pas à sortir
- Protégez-vous la tête avec les bras

#### À l'extérieur

- Eloignez-vous des bâtiments
- Ne restez pas sous des câbles électriques ou d'autres éléments pouvant s'effondrer

#### En voiture

- Arrêtez-vous, gardez votre ceinture de sécurité, coupez le moteur et attendez la fin des secousses
- Ne descendez pas avant la fin des secousses, l'habitacle vous protégera des chutes d'objets.

#### Après les secousses

- Ne fumez pas
- Coupez l'eau, l'électricité et le gaz
- Évacuez le bâtiment
- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé
- Ne prenez pas l'ascenseur
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils seront pris en charge par les enseignants et les agents de la commune
- Ne téléphonez pas sauf absolue nécessité
- Écoutez France Bleu Isère sur 101 FM ou Radio Isa sur 100,3 FM

**ATTENTION, DES RÉPLIQUES PEUVENT SE PRODUIRE, LA FIN DE LA PREMIÈRE SECOUSSE NE SIGNIFIE PAS LA FIN DU SÉISME !**



# Risque Météorologique

## Définition du risque :

Fortes chutes de neige ou de grêle, orages, canicules ou violentes tempêtes... sont autant de risques météorologiques qui peuvent provoquer des dommages importants et dans les cas les plus extrêmes porter atteinte à la sécurité des personnes.

## Le risque dans notre commune :

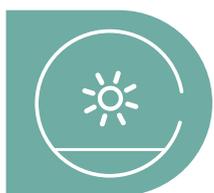
Les phénomènes météorologiques extrêmes surviennent régulièrement sur la commune. Sur ces dernières années, voici quelques exemples :

- Les tempêtes de grêle de juillet 2016 et 2017, et de juin 2019.
- Les épisodes de vents violents, le dernier en octobre 2021, provoquant la chute d'une branche dans le parc Garanjou.
- Les épisodes de canicules ou de fortes chaleurs, Coublevie étant particulièrement impactée par son exposition (Est-Sud-Ouest).

**Informez-vous : consultez les cartes de MétéoFrance : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)**

**Le saviez-vous ? Le CCAS de Coublevie anime un réseau d'entraide, avec une vingtaine de bénévoles. Si votre situation ne vous permet pas de vous déplacer en toute sécurité lorsque survient un risque météorologique, n'hésitez pas à solliciter ce réseau !**

**Contact accueil Commune : 04 76 05 15 39**



## Canicule

### Les consignes de sécurité :

- **Buvez beaucoup d'eau et faites boire les personnes âgées et les enfants, qui ne ressentent pas la sensation de soif (attention : maximum 3 litres d'eau par jour)**
- **Ne sortez pas aux heures les plus chaudes**

### Les bons réflexes :

- Restez le plus possible à l'intérieur, dans la pièce la plus fraîche de votre habitation
- Fermez les fenêtres et les volets dans la journée et aérez votre habitation pendant la nuit
- Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais (supermarché, cinéma...)
- Evitez les activités sportives



Le Centre Communal d'Action Sociale de Coublevie a élaboré un plan canicule qui mobilise de nombreux services municipaux. Les personnes âgées de plus de 70 ans sont invitées à s'inscrire dans le cadre de ce plan sur simple appel téléphonique auprès du CCAS au **04 76 05 15 39**



# Risque Météorologique



## Chute de neige et verglas

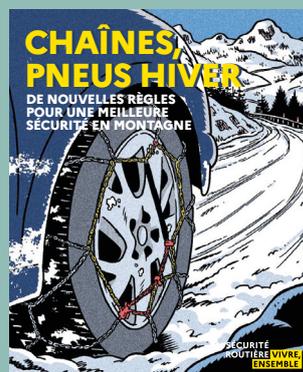
### Les consignes de sécurité :

- **Facilitez le passage des engins de dégagement des routes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation**
- **Évitez de prendre la route**
- **Ne cherchez pas à dégager la neige du toit**
- **Ne stationnez pas sous les lignes électriques**
- **Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol**
- **Évitez de marcher à proximité des habitations avec des toits en pente**

### Equipement neige

Chaque année, entre le 1er novembre et le 31 mars, il est obligatoire de disposer d'équipements spéciaux pour circuler en montagne. Dans les zones délimitées par des panneaux, tous les véhicules devront soit avoir des chaînes ou des chaussettes à neige dans leur coffre, soit avoir monté quatre pneus hiver marqués «M+S», «M.S» ou «M&S».

En sortant de Coublevie, les équipements sont obligatoires dès l'arrivée à St Etienne de Crossey sur la RD520 et en entrant dans les Gorges du Bret sur la RD128, ou route de Saint Julien.



### Information déneigement : qui fait quoi ?

Seules les voies dites communales sont déneigées par la commune. La commune n'intervient pas sur les routes départementales, dont le déneigement est effectué par le Département de l'Isère.

Concernant le déneigement des trottoirs et cheminements piétons :

- Il incombe à la Commune de déblayer les voies vertes, les trottoirs et les cheminements piétons bordant les équipements et espaces publics communaux. C'est donc au Département de déblayer devant le collège, et au Pays Voironnais devant le gymnase route de Saint Jean.
- Chaque Coublevite est responsable de déblayer la partie de trottoir (ou de chaussée) longeant son habitation. Cette règle est écrite dans le Code civil. Il en va de la mise en sécurité de tous, notamment des enfants se rendant à l'école ou au collège. Nous sommes conscients de la difficulté de déneiger les trottoirs après le passage du chasse-neige. Néanmoins, si chacun d'entre nous réussit à dégager un passage, même étroit, la sécurité sur les trottoirs sera garantie !



## Risque Météorologique



### Tempête ou orage

#### Les consignes de sécurité :

- Fermez les portes et les volets
- Rentrez ou arrimez tout objet susceptible d'être emporté
- Restez dans un abri en dur
- Ne téléphonez pas
- Débranchez les appareils électriques et les antennes
- Éloignez-vous des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer
- Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol
- Évitez les déplacements en voiture, à pied et en deux roues
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils seront pris en charge par les enseignants et les agents de la commune
- Écoutez la radio : France Bleu Isère sur 101 FM  
Radio Isa sur 100.3 FM

#### Cas particuliers

- Responsables de chantiers > Mettez les grues en girouette et rassemblez le personnel à l'abri
- Agriculteurs > Rentrez le bétail et le matériel





# Risque Transport de marchandises dangereuses

## Définition du risque :

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, maritime, fluviale ou de canalisation.

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre peut présenter un grave danger pour l'homme, les biens et l'environnement.

L'accident de TMD combine deux effets :

- 1- l'effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement),
- 2- les effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux et des sols).

## Les bons réflexes :

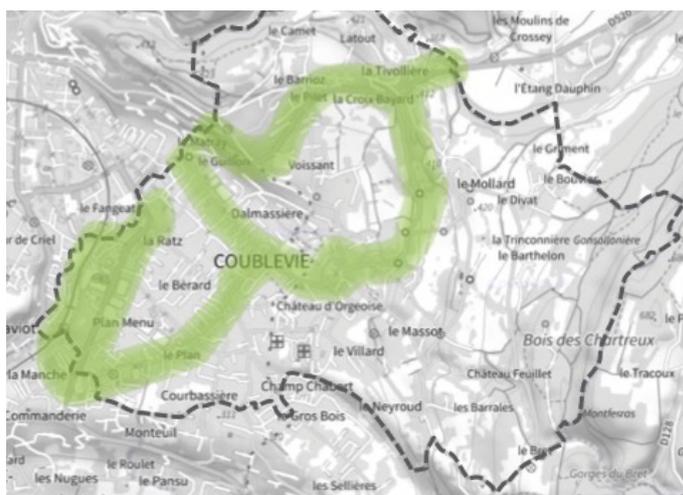
Si vous êtes témoin d'un accident

- Avertissez les secours en composant le 18 ou le 112 (depuis un téléphone mobile)
- Communiquez-leur les numéros inscrits sur l'étiquette à fond orange qui permettent l'identification et la nature du produit transporté
  - **30** N° d'identification du danger
  - **1202** N° d'identification de la matière transportée
- Une fois les secours prévenus, éloignez-vous du lieu de l'accident, perpendiculairement au sens du vent
- Ne prenez pas votre voiture
- En cas de fuite de produits toxiques, abritez-vous dans un local clos

## Le risque dans notre commune :

La commune de Coublevie est exposée au risque TMD du fait de :

- Sa voie routière - 4 axes : la RD 520 (route de Chartreuse), la RD 128 (route de Saint Jean-Saint Julien), la RD 128a (route du Guillon) et la RD 1075 (route de Grenoble)
- Sa voie ferrée : au Sud-ouest de la commune sur 800m
- Ses canalisations véhiculant du gaz naturel - 3 canalisations



## Les consignes de sécurité :

- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Écoutez la radio : France Bleu Isère sur 101 FM  
Radio Isa sur 100.3 FM
- Fermez les portes et les fenêtres
- Bouchez les ouvertures et les aérations
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ne téléphonez pas
- Ne fumez pas
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école



## Risque Pollution atmosphérique

### Définition du risque :

La pollution atmosphérique correspond à la présence dans l'air de substances pouvant avoir des conséquences pour la santé humaine, l'environnement et les biens. Ces polluants sont à l'origine d'irritations et d'altérations respiratoires, notamment chez les personnes sensibles.

### Le risque dans notre commune :

La commune de Coublevie est exposé à la pollution atmosphérique liée à l'activité humaine (transport et chauffage essentiellement), ainsi qu'à un risque de pollution atmosphérique accidentelle lié au transport de marchandises dangereuses.

### Les consignes de sécurité :

**En cas de pollution accidentelle, vous serez informés par la commune**

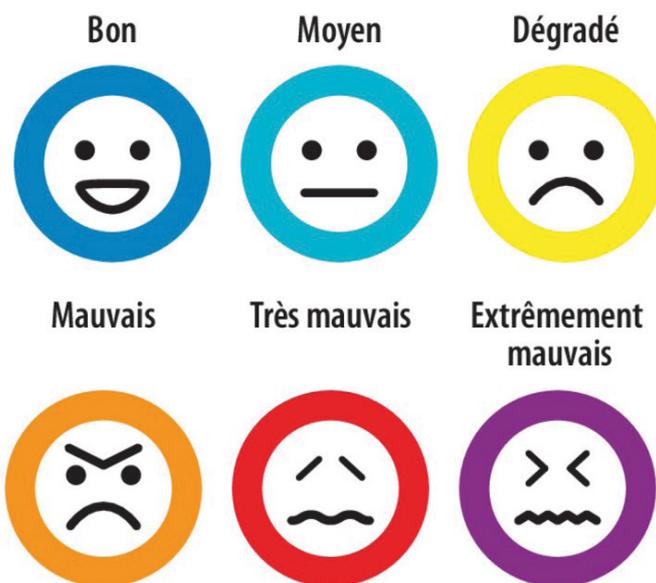
- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Écoutez la radio : France Bleu Isère sur 101 FM Radio Isa sur 100.3 FM
- Fermez les portes et les fenêtres
- Bouchez les ouvertures et les aérations
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ne téléphonez pas
- Ne fumez pas
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils seront pris en charge par les enseignants et les agents de la commune

En cas de pic de pollution atmosphérique, la préfecture peut ordonner des limitations de vitesse, ou des restrictions de circulation pour éviter l'amplification de la pollution

### Les bons réflexes :

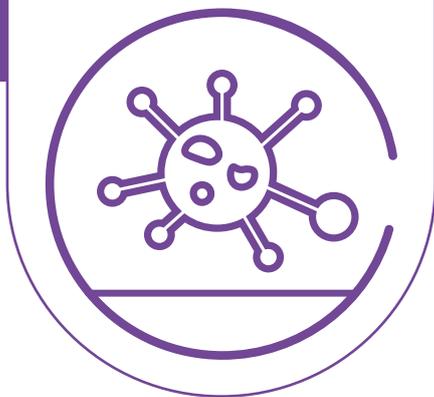
- Évitez les sorties et les efforts physiques, notamment si vous êtes personne sensible
- Si vous devez vous déplacer, privilégiez les trajets à pied, en vélo ou en transports en commun

### Indice ATMO sur la qualité de l'air depuis janvier 2021



Cet indice prend en compte les polluants suivants: les particules fines inférieures à 2,5 et 10µm (PM2,5 et PM10), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>) et le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

Informez-vous et consultez la qualité de l'air en temps réel sur <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>



# Risque Sanitaire

## Définition du risque :

C'est un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé.

Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition à l'homme.

Les différents risques sanitaires :

- Les risques épidémiques ou pandémiques pouvant entraîner une contamination de la population (Ebola, Coronavirus, etc.)
- La pollution des eaux pouvant avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, etc.) ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels ou rejets malveillants). Le risque intervient lorsque les eaux sont polluées et deviennent impropres à l'utilisation qui en est faite (consommation de l'eau, baignade, etc.)

## Épidémie ou pandémie

### Qu'est-ce qu'une épidémie, une pandémie ?

Selon l'OMS, une épidémie correspond à la propagation d'une nouvelle maladie chez un grand nombre d'individus non immunisés dans une région donnée. Une pandémie quant à elle est la propagation mondiale à grande échelle de cette même maladie dans plus de deux continents.

#### Les consignes de sécurité :

- Ecoutez et respectez les consignes du gouvernement

## Les bons réflexes

- Evitez les contacts physiques
- Lavez-vous les mains régulièrement
- Evitez d'entrer en contact avec des personnes fragiles si vous êtes à risque

## Pollution des eaux

### Les consignes de sécurité :

- Ne buvez pas l'eau du robinet
- Assurez-vous que les personnes sensibles sont approvisionnées en eau
- Respectez les consignes de la commune et du Pays Voironnais
- Écoutez la radio : France Bleu Isère sur 101 FM  
Radio Isa sur 100.3 FM

## Les bons réflexes préventifs

- Entretenez régulièrement les installations d'eau chaude sanitaire
- Purgez les circuits en cas d'arrêt prolongé
- Détartrez les robinets et pommeaux régulièrement



# Risque Terroriste

## Définition du risque :

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages...) commis par une organisation extérieure, un homme seul ou un groupe pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

## Les consignes de sécurité :

- **En cas d'attaque terroriste**
  - Echappez-vous et aidez les autres à s'échapper
  - Cachez-vous et barricadez-vous
  - Eteignez les lumières et éloignez-vous des ouvertures
  - Alertez les forces de l'ordre
  - Mettez votre téléphone en mode silencieux
- **Ecoutez et respectez les consignes des forces de gendarmerie, de police et des secours**

## Les niveaux Vigipirate :

### Vigilance

- Posture permanente de sécurité valable en tout lieu et en tout temps
- 100 mesures permanentes de sécurité comme la surveillance des transports et des lieux publics

### Sécurité renforcée - Risque attentat

- Déclenché en cas de niveau élevé de la menace terroriste.
- Peut toucher l'ensemble du territoire ou cible une zone géographique ou un secteur d'activité particulier et n'a pas une limite de temps définie.
- Renforcement des mesures permanentes de sécurité et l'activation de mesures additionnelles selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes...).

### Urgence attentat

- Activé en cas de menace d'attaque terroriste imminente ou à la suite immédiate d'un attentat.
- Mis en place pour une durée limitée à la gestion de crise sur l'ensemble du territoire national ou sur une zone géographique délimitée.
- Permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise (fermeture de certaines routes et des transports publics...).

# DICRIM

## Pour en savoir plus :

- Site internet de la commune de Coublevie : [coublevie.com](http://coublevie.com)
- Risques majeurs : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)
- Préfecture de l'Isère : [isere.gouv.fr](http://isere.gouv.fr)
- Vigilance météo : [meteofrance.com](http://meteofrance.com)
- Vigilance crues : [vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr)
- Institut des Risques Majeurs : [irma-grenoble.com](http://irma-grenoble.com)

## Numéros utiles

- Pompiers : 18
- Numéro d'urgence européen : 112
- Police : 17
- Mairie : 04 76 05 15 39



Adresse postale : BP2, 38500 Coublevie  
Tél : 04 76 05 15 39 | site internet : <http://www.coublevie.fr>  
Directrice de la publication : Adrienne Pervès – Maire  
Réalisation graphique : Ambre Mischis – a+echo  
Crédits photos : Mairie de Coublevie  
**Publication de Juin 2022**

Dépôt légal à parution – Imprimerie du Pont de claix, 38640 Claix  
Ne pas jeter sur la voie publique – **Imprimé sur papier recyclé**